

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2011

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE (Deuxième lecture) - (n° 3041)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par

Mme Billard, Mme Buffet, Mme Amiable, M. Gerin, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec,
M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse,
M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 2

Après le mot :

« régulière »,

supprimer la fin de la dernière phrase de l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que la mesure de suspension du versement des jetons de présence aux administrateurs soit efficace et incitative, il est préférable de ne pas laisser la possibilité pour les entreprises d'effectuer un rattrapage de l'arriéré depuis la suspension.

C'est le sens du présent amendement.